



**Bureau communautaire  
Mardi 27 Juin 2023**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de votants : 10**

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

**Absents représentés :** Mme Myriam GAIRAUD représentée par Mme Isabelle SILHOL.

**Absents :** M. Joseph RODRIGUEZ.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Signature d'une convention d'occupation précaire entre la société CEDE34 et la Communauté de communes du Clermontais**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modifications des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu la délibération n°2023.04.11.02 autorisant la vente d'un entrepôt situé au 16 Rue André Chénier à Clermont l'Hérault,

Considérant que la revente de ce local vise à transférer la propriété de ce dernier à l'entreprise CEDE34,

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation du théâtre, la Communauté de communes a besoin de pouvoir stocker du matériel technique et culturel.

Compte tenu de la perspective de pouvoir disposer du local actuel dans lequel est situé la régie de l'eau et assainissement, à compter de son déménagement prévu en 2024, il est nécessaire dans cette attente, de pouvoir continuer à entreposer le matériel stocké.

Considérant que la société CEDE34 est disposée à convenir d'un bail d'occupation précaire avec la Communauté de communes du Clermontais pour le local d'une superficie de 626,98 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 400,00 euros mensuel hors charges et hors taxes,

Considérant que le bail d'occupation précaire est conclu à compter de la signature de l'acte de vente du local à la société CEDE34 jusqu'au 01<sup>er</sup> Octobre 2024.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention d'occupation précaire entre la société CEDE34 et la Communauté de communes du Clermontais,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit acte et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 29 juin 2023

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL